

Information PRO 2023 n°29 – 04102023 – Arrêté révision zonage

Annoncée par la Première ministre en conclusion du CNR logement, le 5 juin 2023, la révision flash du zonage, notamment destinée à renforcer le développement du logement intermédiaire, prend la forme d'un arrêté publié au Journal officiel de ce mardi 3 octobre modifie l'arrêté du 1^{er} août 2014 pris en application de l'article D. Les communes de zones littorales et de montagne sont particulièrement concernées par ce texte, à l'image des départements de la Gironde, des Pyrénées-Atlantiques ou de la Haute-Savoie. Au total, 209 communes sont reclassées à compter du 4 octobre et 154 passent en zone tendue.

En annexe : l'arrêté du 2 octobre.